



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

## VILLE DE MARMANDE

Le cadre fixé par la circulaire du 20 mars 2013 relative au Projet éducatif de territoire, prévoit que le PEDT « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux ».

---

## Propos introductifs

Contrairement à la majorité des villes françaises (80%) mais conformément à la loi, la ville de Marmande a réaffirmé sa position sur la semaine de 4,5 jours en restant sur la même organisation en 2018 et en proposant courant 2019 une conférence autour des « Rythmes de l'enfant » pour lancer une grande concertation.

L'intervenante, Mme Claire Leconte, Professeur honoraire de psychologie de l'éducation - spécialiste des rythmes de l'enfant et adolescent, nous avait très vite rappelé l'objectif premier de la réforme de 2013 : la refondation de l'Ecole.

Cela passait avant tout par une réorganisation du planning scolaire pour mieux respecter les rythmes chronobiologiques de l'Enfant. Or partout en France, 6 ans après, l'Ecole ne semble pas avoir été bousculée au profit et dans l'intérêt de l'enfant... Cependant, à Marmande les enseignants ont affiché une certaine détermination à voir la semaine de 9 demi-journées conservée : ainsi, la collectivité a organisé des conseils d'école exceptionnels sur cette question et une explication a pu être apportée aux parents d'élèves qui se sont positionnés majoritairement en ce sens.

C'est donc cette semaine de 4 jours et demi qui permet de suivre au plus près la courbe d'attention notamment en plaçant les matières fondamentales le matin, qui a été retenue. On a pu voir ça et là également des initiatives notamment dans certaines maternelles : le midi, accueil directement dans les classes après le repas et la séance de relaxation, évitant ainsi un passage par la cour de récréation souvent synonyme d'excitation...

C'est d'ailleurs sur ce temps méridien, qu'avaient porté les premières réflexions en commun : comme une baisse des propositions d'activité notamment en terme de sports. Ainsi, les interventions des éducateurs sportifs ont-elles été déplacées en fin d'après-midi.

Les constats durant les années suivantes ont également montré l'importance pour les parents que le temps d'étude, organisé par les CLAE, soit non seulement maintenu mais bien renforcé pour accompagner le suivi des leçons. Arrivant malgré tout en fin de journée, il a été limité à une durée de 45 min après la prise du goûter, pour les familles demandant ce service.

Mais on ne peut parler d'évaluation, même succinctement, sans parler des limites de ce dispositif : l'ADN même de celui-ci étant marqué par la transversalité de son portage par le service Education, centré essentiellement les aménagements sur ce secteur d'activité. Or la question est bien plus générale et les rouages des collectivités enferment souvent chacun dans

la recherche de l'équilibre du fonctionnement de son secteur avant tout. C'est donc le besoin d'un réel élan collectif qui doit se faire sentir car sinon, la transversalité reste à la mesure de la bonne volonté de chacun... C'est ainsi qu'il n'existe pas ou peu de passerelles entre les services Petite Enfance et Enfance de Val de Garonne Agglomération (VGA) et la ville de Marmande ou les écoles. Les projets pédagogiques et éducatifs de chacun ont les mêmes objectifs de bien-être et de développement de l'enfant. Ils sont certainement complémentaires de par la qualité et le professionnalisme des équipes mais n'ont pas une organisation suffisamment partagée, pour rechercher la meilleure imbrication.

Cependant, les derniers dispositifs spécifiques comme par exemple le Projet d'Investissement d'Avenir TERRADOR (PIA) depuis 2017, et les travaux menés autour de la signature prochaine de la Convention Territoriale Générale (CTG) de la CAF, ont poussé les acteurs locaux, tant politique que technicien, à une nouvelle forme incontournable de développement de la pensée commune et du travail collectif. Et cette marche un peu forcée a changé déjà certaines représentations et abattu quelques frontières qui pourraient laisser entrevoir des collaborations toujours plus fructueuses à l'avenir.

Et contrairement aux idées reçues, il serait trop simple de ne se tourner que vers l'institution Ecole : en effet, le temps scolaire ne représente que 16% du temps de vie de l'Enfant.

Il y a donc besoin d'une continuité éducative, tant chez les différents professionnels certes, qu'au sein de la cellule familiale qui représente 43% de ce temps de vie...

Voilà pourquoi, les questions de rythme sont au cœur du partage : le sommeil, la nutrition, les écrans... Les aménagements éducatifs ne peuvent pas suffire, s'ils ne sont pas accompagnés de changements des habitudes et des comportements quotidiens parfois déjà durablement ancrés.

Alors si ce document n'en comporte pas encore le plan parfaitement bien défini, il sera peut-être seulement à l'origine, aux prémices d'un acte plus fondateur à Marmande, d'une nouvelle expérimentation et d'une nouvelle formule articulant de manière plus cohérente les temps de l'Enfant dans les trois prochaines années.

## TABLE DES MATIERES

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1   | Correspondants locaux.....  | 5  |
| 1.1 | Nom et coordonnees.....   | 5  |
| 1.2 | Correspondant PEDT (elu et technicien).....   | 5  |
| 1.3 | Correspondant periscolaire (organisateur, directeur) .....  | 5  |
| 2   | État des lieux .....  | 6  |
| 2.1 | Activites periscolaires et extrascolaires ou accueil de loisirs existants .....   | 8  |
| 2.2 | Besoins repertories (pour quel type de public) .....  | 8  |
| 2.3 | Atouts du territoire et leviers (associations, locaux, transports.) .....   | 9  |
| 2.4 | Contraintes et leur prise en compte (locaux, transports.) .....   | 12 |
| 3   | Périmètre et publics concernés.....   | 13 |
| 3.1 | ▪ Ecoles concernees (mat/élèm)et nombre d'enfants.....  | 13 |
| 3.2 | ▪ Classe d.age des enfants .....  | 13 |
| 3.3 | ▪ Organisation des horaires : emploi du temps scolaire et periscolaire .....  | 14 |
| 4   | Objectifs du PEDT .....   | 16 |
| 4.1 | ▪ Objectifs poursuivis en matiere educative et effets attendus .....  | 15 |
| 4.2 | ▪ Articulation avec l'existant .....  | 16 |
| 4.3 | ▪ Objectifs operationnels .....   | 17 |
| 5   | Activités proposées et continuité éducative.....  | 18 |
| 5.1 | ▪ Type d'activites proposees .....  | 18 |
| 5.2 | ▪ Mode d'inscription .....  | 19 |
| 5.3 | ▪ Coherence et complementarite des activites avec l'existant .....  | 19 |
| 5.4 | ▪ Articulation avec le projet d.ecole.....  | 20 |
| 5.5 | ▪ Articulation avec l'accueil de loisirs extrascolaire.....   | 20 |
| 5.6 | ▪ Lien avec les familles .....  | 21 |
| 6   | Responsabilité et prise en charge des enfants .....   | 21 |
| 6.1 | ▪ Conditions de transmission de la responsabilite des enfants avant et apres les activites (modalites d'articulation entre les differents temps)..... | 21 |
| 6.2 | ▪ Suivi des activites .....   | 22 |
| 6.3 | ▪ Charte, reglement interieur .....   | 22 |
| 7   | Structure de pilotage et partenaires.....   | 22 |
| 7.1 | Composition et organisation de la structure de pilotage .....   | 22 |

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 7.2 | Partenaires du projets (institutionnels/associatifs/autres.) ..... | 22 |
| 8   | Modalité d'évaluation.....   | 23 |
| 8.1 | ▪ Role du comite de pilotage dans l'evaluation .....               | 23 |
| 8.2 | ▪ Elements prevus dans le bilan annuel .....                       | 23 |
| 8.3 | ▪ Periodicite et criteres de l'evaluation .....                    | 24 |

## 1 CORRESPONDANTS LOCAUX

### 1.1 NOM ET COORDONNEES

Nicole GALDIN, Adjointe au Maire, en charge des Affaires Scolaires, de l'Education et de la Restauration Scolaire.

Adresse : Hôtel de Ville – Place Clémenceau – BP 313 47207 MARMANDE CEDEX

Adresse électronique : [ngaldin@mairie-marmande.fr](mailto:ngaldin@mairie-marmande.fr)

### 1.2 CORRESPONDANT PEDT (ELU ET TECHNICIEN)

Nicole GALDIN, Adjointe au Maire, en charge des Affaires Scolaires, de l'Education et de la Restauration scolaire.

Adresse : Hôtel de Ville – Place Clémenceau – BP 313 - 47207 MARMANDE CEDEX

Adresse électronique : [ngaldin@mairie-marmande.fr](mailto:ngaldin@mairie-marmande.fr)

Christopher MEURDRAC, Directeur du service Education Jeunesse

Adresse : Hôtel de Ville – Place Clémenceau – BP 313 - 47207 MARMANDE CEDEX

Téléphone : 05.53.93.47.22

Adresse électronique : [meurdrac@mairie-marmande.fr](mailto:meurdrac@mairie-marmande.fr)

### 1.3 CORRESPONDANT PERISCOLAIRE (ORGANISATEUR, DIRECTEUR)

Noms et coordonnées des Directeurs(trices) CLAE

CLAE HERRIOT : Mme Lydie MADAR

Adresse électronique : [herriotclae@gmail.com](mailto:herriotclae@gmail.com)

CLAE MAGDELEINE/THIRAS : M. Ludovic TAUZIN

Adresse électronique : [thivrasclae@gmail.com](mailto:thivrasclae@gmail.com)

CLAE JAURES : Mme Aurélie CARNIEL

Adresse électronique : [claejaures@gmail.com](mailto:claejaures@gmail.com)

CLAE MATERNELLE DU CENTRE : Mme Elodie ROIG

Adresse électronique : [claematcentre@gmail.com](mailto:claematcentre@gmail.com)

CLAE LABRUNIE : M. Frédéric VALLADIER

Adresse électronique : [labrunieclae@gmail.com](mailto:labrunieclae@gmail.com)

CLAE BEYSSAC : M. Matthias TEALDI

Adresse électronique : [claebeyssac@gmail.com](mailto:claebeyssac@gmail.com)

CLAE LOLYA : M. Robin CHALAN

Adresse électronique : [claelolya@gmail.com](mailto:claelolya@gmail.com)

## 2 ÉTAT DES LIEUX

### 2.1 ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES OU ACCUEIL DE LOISIRS EXISTANTS

#### Tickets loisirs sport

Voici les objectifs principaux de ce dispositif qui s'adresse aux 6 – 17 ans :

- Découvrir et sensibiliser les enfants à de nouvelles pratiques sportives et culturelles,
- Initier et faire découvrir dans un cadre ludique, attrayant, avec un matériel adapté à l'âge des enfants,
- Découvrir les différents équipements sportifs de la ville de Marmande,
- Faire connaissance avec les intervenants sportifs ou culturels « Mairie de Marmande ou associatifs », que les enfants retrouveront, tout au long de l'année sportive ou culturelle, au sein des clubs ou associations.

#### Associations sportives

Marmande est une ville sportive qui peut compter sur un vivier associatif important. Ainsi, on ne dénombre pas moins de :

68 associations sportives (sans comptabiliser les sections de l'ASPTT)

8 422 adhérents déclarés auprès de l'OMS pour la saison 2018 / 2019

- 3 209 adhérents de - 18 Ans (dont 1 084 féminines)
- 5 213 adhérents de + 18 Ans (dont 2 046 féminines)

#### ALSH

Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

#### CLAE

Penser les différents temps de la journée de l'enfant dans une perspective constructive et centrée sur son épanouissement, c'est d'abord se situer du point de vue de ce que vit l'enfant dans une même journée. Ainsi, le cadre éducatif périscolaire est bien un lieu d'échanges, d'apprentissage qui respecte les âges des enfants et leur rythme. L'enfant est un sujet qui ne se réduit pas à l'élève, son éducation ne commence ni ne s'arrête aux portes de la classe. Le CLAE a ainsi un véritable rôle social et éducatif : il est complémentaire de la cellule familiale et du domaine scolaire ; il contribue à améliorer la qualité de ces temps d'accueil et à aménager les rythmes de vie des enfants.

#### Conservatoire

Cet établissement dispense une formation dans les domaines de la musique et de la danse (Musique, Musiques actuelles et électroniques, Danse jazz et danse classique)

Des partenariats forts avec l'éducation nationale existe : cham collège de la cité scolaire, chamad collège Jean-Moulin, cham dominantes vocales école Jean-Jaurès, projet « de l'unisson à la polyphonie » école Jean-Jaurès,

A noter en 2018/2019, le nouveau projet « TEPAKAP », musique en CP : Initier toute une tranche d'âge scolaire (les CP), à Marmande, à la pratique du chant et d'une technique instrumentale. Cela consiste donc en la découverte et mise en pratique d'éléments de technique vocale,

d'apprentissage d'un chant, d'interprétation accompagnée de ce chant, de la présentation d'instruments de musique et d'une expérimentation instrumentale. Pour déboucher sur l'accueil gratuit de chaque enfant intéressé et volontaire pour suivre, en hors temps scolaire, 5 cours individualisés d'un des instruments présentés.

#### Musée Marzelles

Equipement municipal, il a pour but de :

- Rendre accessible au plus grand nombre les œuvres d'art
- Développer des médiations en direction de tous les publics
- Promouvoir la pratique des arts plastiques

#### Médiathèque

A Marmande la Bibliothèque est devenue Médiathèque, lieu par excellence de diversité et de rencontres. On y emprunte des livres, mais on y entend aussi des conférences, on y apprend l'informatique, on y dialogue.

C'est un lieu de vie connu des enfants. Ainsi en 2015, sur 2489 emprunteurs actifs, 913 sont des enfants de moins de 15 ans et sur 93010 prêts, 34037 concernent les enfants.

En plus, toutes les classes de la commune sont accueillies à la médiathèque et participent à des ateliers lecture et des animations autour du livre.

#### Archives

Travail pédagogique d'accueil des scolaires sur l'existence de fond documentaire bien sûr mais création d'expositions très complètes et détaillées sur la Grande Guerre notamment.

Mise en œuvre également de l'action « cartable animé » ou du « petit scribus », permettant d'aborder le support et le secteur de l'écriture ou l'archive autrement.

#### Le service Culturel : actions phares

##### EMERGENCE

Pour les 15-35 ans, dans un rayon de 50 kms autour de Marmande ou d'un autre pays européen. Pour les jeunes créateurs dans le domaine du spectacle : théâtre, musique, danse, cirque, arts de la marionnette, chanson, slam, rap...ou dans le domaine du numérique : vidéo /cinéma, son, jeux, films d'animation, installations/arts plastiques numériques...

Avec pour objectif de présenter les productions à des professionnels en mai : des Artistes, pros de l'image et du son, spécialistes du suivi des projets de jeunes, ré-orienteurs de parcours de vie, donnent leur avis sur le travail effectué. Une relation à des professionnels très expérimentés qui pourront accompagner plus loin dans la création s'ils le souhaitent. Une connaissance d'autres artistes de la même région pour créer un réseau durable d'échanges.

Cet accompagnement, en fonction de la réalité des candidatures et des projets, sera donné sous forme de conseils, de mise en relation avec le milieu professionnel, de stages de formation, de temps de création accompagnée.

##### TEK A(RT) TICKET

La ville de Marmande propose un festival (ateliers gratuits, spectacles...) dédié à la création artistique et nouvelles technologies pour tout public : rencontre entre la création artistique, la pédagogie, la pratique, la professionnalisation possible dans ces secteurs, l'échange intergénérationnel et intersectoriel – Théâtre, musique, danse, expériences art vivant hors-cadre, productions mixtes histoire, patrimoine et création artistique mais aussi cinéma, jeux vidéo, sociologie, philosophie...

#### Conseil Jeunes / Conseil Municipal enfants

Le Conseil municipal Enfants a pour objectif principal de faire participer les enfants à la vie de leur cité, les rendre acteurs et les sensibiliser au fonctionnement d'une ville, à l'apprentissage du vote. Ils apprennent à monter un projet (construction-mise en œuvre-évaluation) en approfondissant leurs idées tout en tenant compte des idées des autres (respect et tolérance) et aussi à favoriser les échanges par des actions permettant la mixité sociale et les rencontres

intergénérationnelles et enfin développer le sens de l'intérêt général, la capacité à former leur jugement.

Comme pour les enfants, le Conseil Jeunes (12-18 ans) tend à développer la citoyenneté et la compréhension du monde qui les entoure, qui gère leur quotidien et à les faire passer de la demande ou plutôt de la consommation à la co-construction. Il permet aux jeunes d'apporter leur contribution à la vie de la cité ainsi qu'à favoriser le volontariat et l'implication personnelle au profit du collectif.

Le « Conseil jeunes » a donc pour missions de : développer des projets culturels, sportifs, artistiques, environnementaux, solidaires, améliorer le cadre de vie des jeunes, représenter les jeunes du territoire, travailler dans l'intérêt général et vivre des expériences de coopération et de faire-ensemble... Aujourd'hui suite à l'intégration de cette instance au sein du Projet d'investissement d'Avenir pour la Jeunesse PIA TERRADOR, l'action s'est d'abord élargie au secteur du Marmandais pour développer à terme une instance participative couvrant les 113 communes de ce dispositif. C'est donc la participation à la recherche et à l'élaboration d'une politique globale cohérente et équitable sur ce très vaste territoire qui est en jeu dans les années à venir.

### BIJ (Bureau Information Jeunesse)

Offrir aux jeunes un espace d'accueil et d'information dans tous les domaines qui les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits : enseignement, formation, emploi, métiers, vie pratique, étranger, vacances, culture, sports, loisirs, logement, droit, santé, insertion, orientation, accompagnement des projets des jeunes... il intervient dans les établissements scolaires, et lieux d'accueil de jeunes, et propose des animations diverses.  
Accueil BIJ en 2018 : 4496 personnes.

Chiffre fréquentation par évènements :

Job d'été : 300 jeunes

Chantiers Jeunes Citoyens : 66 jeunes

Echanges ERASMUS : 24 jeunes

URBANCE : Festival Cultures Urbaines, qui tend à ;

Sensibiliser un large public enfants, jeunes, adultes aux arts issus de la culture urbaine par la découverte de nouveaux sports, de nouvelles techniques d'arts plastiques

Valoriser l'estime de soi par la création, révéler les expressions et encourager leur reconnaissance

Fréquentation pour 2018, 1890 personnes

## 2.2 BESOINS REPERTORIES (POUR QUEL TYPE DE PUBLIC)

En terme de proposition éducative, des besoins ont depuis longtemps été repérés et jamais démentis. Les établissements ont connu de légères fluctuations de fréquentation parfois dues à la conjoncture mais le public enfant a toujours été présent sur les actions proposées. Ainsi, l'activité des ALSH ou des associations locales connaissent toujours un franc succès.

Cependant une enquête de 2014 menée auprès des familles (plus de 850 réponses) suite à la première année d'expérimentation de nos nouveaux rythmes scolaires nous avait appris que 52% des enfants n'avait pas d'activité en dehors du périscolaire municipal. C'est pourquoi, il nous semble important de proposer la participation des acteurs locaux sur les temps d'activités périscolaires.

Mais les évolutions de la société et du cocon familial font qu'aujourd'hui, les questions liées à la parentalité sont au cœur des réflexions des acteurs socioéducatifs : valoriser les compétences parentales, accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, favoriser la qualité du lien parent-enfant viennent influencer les dynamiques en place. En effet, un changement des rythmes de vie des familles (augmentation des horaires atypiques, les deux parents qui travaillent...) entraînant de nouveaux besoins et demandes de la part des familles (horaires de plus en plus variables et des contrats de courte durée) et demande une adaptation de la part des structures d'accueil.

Mais l'enfant dans tout cela ? Son rythme est souvent calqué sur celui des adultes dès le plus jeune âge... Or lui souvent aimerait faire les choses à sa manière, choisir ses activités physiques ou se reposer au lieu de participer à une activité organisée...

La Réforme le plaçait au cœur de l'attention de tous normalement mais dans certains cas, il peut être vu comme opposant, indiscipliné... On leur demande de développer leur personnalité, mais est-on vraiment à l'écoute des enfants ? Un repositionnement de l'adulte apparaît nécessaire face aux réels besoins de l'enfant car qui mieux que lui peut savoir quand il a besoin de mouvement, de sécurité, de socialisation, d'imaginaire, d'imitation... Des espaces d'expression devront être mis en place, avec comme leitmotiv d'entendre l'enfant et de lui renvoyer des réponses, ce qui nécessite un fort partenariat des professionnels du champ de l'éducation.

Si l'enfant est multiple, on ne peut donc décréter un même fonctionnement pour tous. Cependant, il s'agit de mettre en place l'aménagement de l'espace pour subvenir à ces besoins fondamentaux liés au développement de chacun, aux rythmes chrono-biologiques et chrono-psychologiques.

Les acteurs du périscolaire et de l'extrascolaire jouent un rôle essentiel pour répondre à ces besoins et accompagner chaque enfant pendant son temps de loisirs. Pour cela, toute activité devra être ludique et avoir le souci de les inscrire dans la réalité locale (prise en compte des conditions et mode de vie des parents, de la vie associative locale).

## 2.3 ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS (ASSOCIATIONS, LOCAUX, TRANSPORTS.)

Marmande, capitale de l'agglomération, est située entre la métropole bordelaise et le territoire agenais, et tous les observateurs considèrent que le marmandais est un ensemble en devenir grâce à une qualité de vie enviable. Notre agglomération a fait le choix de l'essor économique comme facteur principal de développement, avec les services à la famille et les infrastructures liées à la mobilité des personnes, des biens et des informations.

Sa situation géographique et son environnement en font un écrin entre ville et campagne, à taille humaine, et qui regorge d'une richesse du patrimoine tant agricole que gastronomique qu'architectural et historique...

Marmande Ville Educative, mosaïque de découvertes.

La commune de Marmande dispose d'établissements scolaires permettant de réaliser sa scolarité jusqu'au baccalauréat ; la commune accueille par ailleurs, au sein du centre de formation ou alentour, plusieurs formations professionnelles ou supérieures.

Marmande, en tant que ville centre, joue son rôle de centralité et structure le territoire par ses équipements sportifs et culturels. Ainsi, la piscine Aquaval (nouvellement dotée d'un bassin à vagues), de multiples stades et salles multisports, ou l'un des deux cinémas du territoire...

La ville dispose de plusieurs équipements : l'espace culturel « Le Comoedia », qui peut accueillir 450 personnes, l'espace des expositions (3000 personnes), le Petit Théâtre Coluche (lieu de nombreuses manifestations culturelles : théâtre, concerts, débats...) avec une capacité de 170 places.

Les intentions éducatives municipales placent le petit-enfant, l'enfant et l'adolescent au cœur des priorités ainsi, ces dernières années ont vu l'apparition de nouveaux dispositifs ou de projets d'accompagnement à la parentalité et à l'éducation. Ainsi par exemple, depuis plusieurs années, les locaux des CLAE sont réhabilités et clairement positionnés près de l'école (hors l'école quand cela est possible) mais bien différenciés de celle-ci : cela traduit la volonté d'une complémentarité d'action mais de rôles et de temps bien distincts.

Durant l'année 2015, une étude de faisabilité pour la création d'un centre social s'est déroulée. L'étude a abouti à l'émergence d'une volonté de procéder à l'écriture d'un projet social : permettant l'ouverture d'un lieu d'accueil où l'on trouve de nombreux services mais qui doit rester ouvert sur le reste de la ville autant pour accueillir que pour s'externaliser.

La démarche participative est primordiale dans ce genre de politique locale, or Marmande a une longue histoire de démocratie participative et c'est actuellement un des fers de lance de la municipalité. Ce Pacte citoyen a l'ambition de donner la parole aux marmandaises et marmandais pour accompagner l'équipe municipale dans la gestion de la ville et dans les choix qui en découlent. Le principe est simple : faire confiance aux habitants des quartiers pour déterminer ensemble ce qu'il conviendrait de proposer pour améliorer la vie dans chacun de ces quartiers. C'est bâtir le «vivre ensemble» de demain.

Aujourd'hui, cet élan fait que la ville de Marmande met en place des dispositifs éducatifs qui fonctionnent et qui répondent chacun dans leur domaine à des problématiques identifiées. Ce sont des atouts. L'offre est très riche mais afin d'être plus efficiente, la politique éducative devra être moins sectorisée. Le PEDT doit construire avec l'existant, utiliser l'ensemble de ces ressources pour plus de transversalité.

#### **Le CLAS :**

La ville de Marmande propose depuis la rentrée 2016/2017 de l'accompagnement scolaire sur son territoire. Tous les enfants qui le souhaitent pourront avoir accès une fois par semaine sur les écoles, à des ateliers de soutien. La prise en charge est d'1h30, dans des locaux aménagés. L'accompagnateur récupère les enfants après le temps scolaire, les invite à goûter et à partager un temps d'échange. Puis vient l'heure du projet « d'ouverture culturelle » - activités toujours en lien avec des compétences scolaires -, le temps des devoirs et pour finir un moment d'échange et d'accueil des parents. Des ateliers parents-enfants seront également proposés afin d'expliquer des outils méthodologiques, et de valoriser le rôle et implication des familles dans la réussite scolaire de leur enfant.

Chaque enfant accueilli est pris en charge de manière personnalisée, mais le lien sera fait avec l'équipe du CLAE bien sûr.

#### **Le PRE :**

La Programme de Réussite Educative s'inscrit dans la dynamique du contrat de ville 2014-2020. Il vise à la réduction des inégalités en agissant plus particulièrement autour du volet éducatif – pour le quartier Baylac-Gravette.

Lorsqu'un enfant, un jeune ou une famille présente des signes de fragilité, une équipe de professionnels peut proposer un programme d'actions adapté à leurs besoins.

Actuellement la politique éducative se décline en plusieurs dimensions et 4 axes :

- La parentalité,
- L'ouverture culturelle,
- La scolarité,
- La santé et la prévention.

Les types de soutien sont multiples : accompagnement scolaire à domicile, accompagnement éducatif, accès aux soins, accès à la culture et aux loisirs...

Le PRE s'appuie sur un partenariat très riche d'acteurs du territoire (CMS, CMPP, éducation nationale, services municipaux, associations locales...) se réunissant régulièrement au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

### **Ville amie des enfants :**

La ville de Marmande et l'intercommunalité ont fait le choix de s'inscrire dans la démarche « ville amie des Enfants » proposée par l'UNICEF. Etre ville amie des enfants c'est avant tout exprimer des valeurs ; réaffirmer l'intérêt partagé de placer l'enfant au cœur des politiques publiques, et de défendre la convention internationale des droits de l'enfant.

### **Le REAAP : Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents**

Depuis 2015, la collectivité et différents services ont intégré le réseau parentalité 47. Nous avons donc adhéré à la charte REAAP qui prévoit entre autre de valoriser les compétences parentales et d'agir en synergie avec l'ensemble des partenaires. Le REAAP s'est avant tout promouvoir un ensemble de valeurs et une méthode d'actions qui prévoit de penser les actions éducatives non plus pour mais bien avec et par les parents.

### **Politique de la ville – volet cohésion sociale :**

En 2014, le quartier Baylac-Gravette est identifié comme un quartier prioritaire (politique de la ville). Pour rappel, la politique de la ville doit permettre avant tout de rétablir l'équité entre les différents territoires de la ville. L'état et les collectivités territoriales rédigent un contrat de ville pour 5 ans, à l'échelle de l'agglomération, qui fixe des objectifs généraux correspondant aux trois grands axes : cadre de vie, cohésion sociale, économie et emploi. Le volet cohésion sociale du contrat de ville de Val de Garonne Agglomération regroupe les questions de soutien à la parentalité, d'ouverture culturelle, d'accès aux droits et aux services, d'engagement citoyen et de vivre ensemble. Pour répondre aux besoins identifiés sur le quartier, une plateforme de réussite éducative et des appels à projets sont proposés pour les habitants. Ces projets « spécifiques » ont vocation à compléter mais aussi à amener les habitants vers les dispositifs de droit commun, toujours dans un souci d'équité territoriale. Ainsi, au-delà des actions spécifiques « politique de la ville », la politique éducative de la commune est-elle déployée et valorisée sur ce quartier ?

De par la diversité des enjeux abordés, et de par les modalités de gouvernance demandés, la politique de la ville a vocation à fédérer, lier, et mettre en transversalité les politiques publiques et les différents acteurs locaux, pour plus d'efficacité et de réactivité au bénéfice des habitants.

### **Politique Jeunesse : le Projet d'investissement d'avenir (PIA)**

Pour la jeunesse, l'agglomération vient de se positionner avec 11 autres structures sur un Programme d'Investissements d'Avenir en faveur de la jeunesse. Elle s'est engagée à mettre en place une politique jeunesse ambitieuse pour les 13-30 ans. Le PIA doit permettre de co-construire la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, d'accompagner et d'encourager l'engagement des jeunes. Le projet se décline en 20 actions, réparties sur les 4 axes d'intervention suivants :

AXE 1 : Favoriser la mise en place d'une politique jeunesse concertée, durable et efficiente

AXE 2 : Co-élaborer un maillage territorial favorisant un repérage et un accompagnement renforcé du public cible

AXE 3 : Susciter l'esprit d'initiative et d'engagement des jeunes

AXE 4 : Stimuler la créativité et l'innovation culturelle

La ville de Marmande, au travers du Bureau Information Jeunesse et du service vie citoyenne, est membre du groupement et maître d'ouvrage de 4 actions ayant vocation à se déployer à l'échelle du Pays, conformément à son rôle de Ville Centre et au bénéfice de tous les jeunes du territoire, dépassant les frontières institutionnelles.

L'émergence d'un tel dispositif n'est possible que grâce à un partenariat solide, riche et innovant qui associe les structures existantes (mission locale, BIJ, ...) et les jeunes. Aussi la Ville de Marmande porte-t-elle la mise en place et l'animation du Conseil Territorial des Jeunes, étroitement associé à la gouvernance du projet mais aussi porteurs d'actions sur le territoire. Ce conseil territorial des jeunes est une émanation et issu de l'expérience positive du Conseil municipal des Jeunes de la Ville de Marmande décrit précédemment.

L'idée générale en somme est bien de concourir à favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire, proposer une action éducative en complément de l'école, conserver l'héritage local à la lumière des technologies nouvelles et sans pour autant s'éloigner trop des traditions.

Ce travail au long cours, verra cependant des réalisations concrètes en 2019/2020, puisque sortiront de terre dans un premier temps la Rock School composée de studio de répétition et d'enregistrement ; ainsi que le Pôle jeunes, projet phare et emblématique du PIA TERRADOR qui regroupera en son sein, la Mission Locale Moyenne Garonne et tous ses services, Cap Emploi, l'association Syllabe, Le BIJ, ainsi qu'un espace d'accueil Jeunes...

### **Convention Territoriale Générale (CTG) :**

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et :

- le conseil départemental à l'échelon du département ;
- une commune ou une communauté de communes ou d'agglomération.

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Ainsi, après un diagnostic, le dispositif entre dans sa phase 2. Ayant pu dégager des pistes de réflexion, des groupes de travail partenariaux (ateliers participatifs) vont œuvrer à la mise en forme d'un projet commun, autour de la définition des axes stratégiques et la détermination des actions.

### **Comptoir de L'Europe :**

Si les différents dispositifs présentés précédemment permettaient une meilleure assise et couverture locale, la ville de Marmande a souhaité également conserver une fenêtre ouverte sur l'Europe. Ainsi, le BIJ, va permettre l'accueil de jeunes dans le cadre du dispositif Corps Européen de Solidarité (CES) mais aussi le départ de jeunes volontaires du Marmandais vers l'étranger.

Les premiers jeunes accueillis se verront confier des missions au théâtre, à la médiathèque ainsi qu'au BIJ, en rapport avec leurs aspirations professionnelles. Mais ils pourront également, parler et faire découvrir leurs pays au sein des CLAE par des interventions thématiques tout au long de leur séjour.

## **2.4 CONTRAINTES ET LEUR PRISE EN COMPTE (LOCAUX, TRANSPORTS.)**

Malheureusement, la ville de Marmande se paupérise. L'évolution des ressources sur la commune suit un principe national, à savoir la paupérisation des foyers les plus pauvres et l'augmentation (relative) des personnes les plus riches. Ainsi, les allocataires de la CAF représentent 42% des habitants de la ville, et parmi eux, la part des ménages dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur au seuil de bas revenus représente 54,4%, contre 44,9% à l'échelle du département...sans oublier que les familles monoparentales, représentent 36% des familles à Marmande.

C'est pourquoi il convient d'organiser des loisirs et des vacances pour tous, mais les baisses de dotations de l'Etat compliquent la donne : d'autant qu'une politique tarifaire stable et modérée ne permet pas une réelle augmentation significative des recettes municipales.

Afin de garantir une équité d'accès à l'école de la République sur le territoire, les maires de petites villes aux alentours de Marmande ont insisté légitimement pour conserver leurs écoles, et ne pas voir les enfants de leur commune se diriger en trop grand nombre vers la ville centre : c'est pourquoi, les demandes de dérogations sont de moins en moins acceptées (hors Ulis). Ainsi, la ville de Marmande voit ses effectifs scolaires globalement se stabiliser et parfois baisser dangereusement sur certains secteurs et devra envisager des évolutions à court terme.

Les évolutions sociétales conduisent également à sensibiliser, les enfants et les familles à l'éducation à la Nutrition. En effet, les rythmes de chacun ne permettent pas ou plus cet instant de partage au quotidien. Avec 80% des enfants scolarisés fréquentant la restauration scolaire, c'est un enjeu important.

Un travail est déjà mené avec ELIOR, notre prestataire, autour de l'équilibrage alimentaire des repas, la diversité des propositions et la localisation régionale des producteurs. Si la ville de Marmande a déjà demandé un travail sur l'importance du petit-déjeuner notamment sous forme d'ateliers, elle souhaiterait renforcer cette action et l'étendre au goûter également.

Enfin, pendant la pause méridienne, au sein même du self, deux fois par trimestre environ par école, nous souhaiterions proposer une action intitulée : la Table des curieux. Il s'agit de faire découvrir des aliments du menu sous d'autres formes ou textures (variétés moins courantes, crues, cuites, glacées...) afin de développer le goût et de changer les attitudes ou réflexes alimentaires.

Pour ce qui est des technologies de l'information et de la communication, la ville souhaite également lutter contre la fracture numérique. C'est pourquoi, les écoles élémentaires sont toutes dotées de salles informatiques et certaines classes élémentaires d'outils numériques interactifs, tableau numérique ou également de vidéoprojecteurs.

Les écoles maternelles, ont été dotées de tablettes tactiles mutualisables par école sur le principe de classe mobile. Afin de s'assurer de proposer les meilleurs outils au plus près des besoins pédagogiques une commission mixte ville/EN recense et réfléchit aux choix des investissements matériels.

### 3 PERIMETRE ET PUBLICS CONCERNES

#### 3.1 ■ ECOLES CONCERNEES (MAT/ELEM) ET NOMBRE D'ENFANTS

- Ecoles Maternelles

|   |            |
|---|------------|
| Ecole maternelle du Centre Léopold FAYE | 86 enfants |
| Ecole Maternelle Edouard HERRIOT        | 86 enfants |
| Ecole Maternelle Emile LABRUNIE         | 94 enfants |
| Ecole Maternelle Lolya Jules FERRY      | 80 enfants |

- Ecoles Elémentaires

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Ecole élémentaire Jean JAURES       | 167 enfants |
| Ecole Elémentaire Edouard HERRIOT   | 188 enfants |
| Ecole Elémentaire Emile LABRUNIE    | 165 enfants |
| Ecole Elémentaire Lolya Jules FERRY | 162 enfants |

- Groupes Scolaires

Groupe scolaire Beyssac Victor HUGO (1 site) 74 mat/127 élém

Groupe Scolaire Magdeleine Pierre et Marie CURIE (1 site) 19 mat/27 élém

Groupe Scolaire Thivras Louis ARAGON (1 site) 20 mat/34 élém

\*L'appellation groupe scolaire est utilisée ici car contrairement aux autres établissements, ces trois structures-là ne comptent qu'un Directeur pour la maternelle et l'élémentaire.

### 3.2 ■ CLASSE D'AGE DES ENFANTS

| Effectifs           | Toute Petite Section | Petite Section | Moyenne Section | Grande Section | TOTAL |
|---------------------|----------------------|----------------|-----------------|----------------|-------|
| Classes Maternelles | 5                    | 138            | 163             | 153            | 459   |

| Effectifs            | CP  | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | ULIS* | TOTAL |
|----------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|
| Classes élémentaires | 170 | 164 | 177 | 155 | 179 | 25    | 870   |

\*Seules Jaurès et Herriot accueillent ces classes spécialisées

### 3.3 ■ ORGANISATION DES HORAIRES : EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Trois types de prises en charge interviennent lors de ces différents temps de la journée : l'enseignement en classe, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et le temps du Centre de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE).

Ainsi, depuis la Réforme des rythmes éducatifs, l'école a lieu sur 4 jours et demi et compte 24h d'enseignement. En lien avec l'aspect chronobiologique de ce texte, les heures de la matinée sont en général réservées aux apprentissages fondamentaux.

Des programmes conçus par cycle et selon une logique curriculaire : les programmes doivent permettre, pour chaque élève, l'acquisition progressive des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité obligatoire.

Pour ce qui est de l'accueil périscolaire, il se déroule tous les jours de la semaine, sur trois périodes suivant les horaires ci-après.

Le matin de 7h30 à 8h50 ; le midi de 12h à 13h50 ; et en fin d'après-midi selon l'école soit de 15h45 ou 16h ou 16h15 à 18h30.

Pour ce qui est de l'accueil extrascolaire, Marmande compte un établissement déclaré en ALSH ouvert les mercredis après-midi, petites et grandes vacances.  
Le service des Sports intervient également durant les vacances scolaires en demi-journées.

Pour ce qui est du temps scolaire, suite à la Réforme, les écoles ont pu adapter leurs horaires. Ainsi, il existe 3 formules différentes :

Ecole HERRIOT : 8h30/12h - 14h/15h45 LMJV et 9h/12h le mercredi

Ecole JAURES : 8h45/12h – 14h/16h LMJV et 9h/12h le mercredi

Et pour les autres écoles : 9h/12h – 14h/16h15 LMJV et 9h/12h le mercredi

| Horaires      | Lundi         | Mardi         | Mercredi      | Jeudi         | Vendredi      |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 7h30 - 8h50   | CLAE          | CLAE          | CLAE          | CLAE          | CLAE          |
|               | 1,5           | 1,5           | 1,5           | 1,5           | 1,5           |
| 9h - 12h      | CLASSE        | CLASSE        | CLASSE        | CLASSE        | CLASSE        |
|               | 3             | 3             | 3             | 3             | 3             |
| 12h - 14h     | REPAS + CLAE  | REPAS + CLAE  | Fin des cours | REPAS + CLAE  | REPAS + CLAE  |
|               | 2             | 2             |               | 2             | 2             |
| 14h -16h15    | CLASSE        | CLASSE        |               | CLASSE        | CLASSE        |
|               | 2,25          | 2,25          |               | 2,25          | 2,25          |
| Fin des cours | Fin des cours | Fin des cours |               | Fin des cours | Fin des cours |
| 16h15 - 16h45 | ETUDE         | ETUDE         |               | ETUDE         |               |
|               | 0,5           | 0,5           |               | 0,5           |               |
| 16h30-17h30   | TAP           | TAP           |               | TAP           | TAP           |
|               | 1             | 1             |               | 1             | 1.5           |
| 16h45 - 18h30 | CLAE          | CLAE          |               | CLAE          | CLAE          |
|               | 1,75          | 1,75          |               | 1,75          | 1,75          |

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont un dispositif porté par l'Education nationale et s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Il s'agit d'activités menées par les enseignants avec un groupe restreint d'élèves. Elles peuvent être articulées avec les activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif.

## 4 OBJECTIFS DU PEDT

### 4.1 ■ OBJECTIFS POURSUIVIS EN MATIERE EDUCATIVE ET EFFETS ATTENDUS

#### Objectifs généraux

1. Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants ;
2. Construire des espaces éducatifs adaptés ;
3. Soutenir les parents dans leur rôle premier d'éducateurs de leurs enfants ;
4. Concourir au développement de jeunes citoyens responsables et conscients des enjeux de demain selon les valeurs de la laïcité
5. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant.

#### Effets attendus

Ils pourront être de plusieurs natures et surtout toucher tous les acteurs de cette synergie collective : enfants, parents et institutions.

Valorisation de l'image parentale tant dans le regard de l'enfant que pour le parent lui-même.

Développement et renforcement d'une vraie philosophie de travail partenarial et d'objectifs partagés.

Rationalisation et mutualisation des moyens qui pourront concourir à une optimisation de l'action et à des économies à long terme.

### 4.2 ■ ARTICULATION AVEC L'EXISTANT

Le gros effort à réaliser à ce niveau sera celui de la mise en cohérence de l'action de tous les secteurs que couvre le champ éducatif. Marmande est une ville sportive, Marmande est une ville culturelle, avec des équipements de qualité et des équipes compétentes. Cependant, l'exercice qui consiste à fédérer et à recentrer, non pas sur les objectifs individuels et propres à chacun, mais bien de chercher à concourir au bien-être du plus grand nombre et donc à s'adapter, à adapter ses pratiques et accepter des priorités différentes, n'est pas aisé.

C'est pourquoi, il y a nécessairement besoin d'un vrai chef d'orchestre pour que tous jouent à l'unisson. En effet, il ne s'agit pas de juxtaposer soit des dispositifs, soit des projets mais bien de faire en sorte qu'ils s'articulent pour l'intérêt général de l'enfant.

Ce qui doit guider le travail partenarial, c'est conforter leur mission éducative, en articulation avec l'école et la famille. La complémentarité nécessaire de ces politiques d'accompagnement est le pilier principal du schéma d'action.

#### Première expérimentation

Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, le projet d'école peut prévoir la réalisation d'expérimentations, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe ou de l'école, la coopération avec les partenaires du système éducatif ou les échanges avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire.

Toute équipe volontaire portant un projet peut être soutenue et accompagnée localement par les **CARDIE** (cellule académique recherche innovation et expérimentation).

C'est à ce titre que l'élémentaire HERRIOT doit proposer des aménagements éducatifs, en lien avec Claire LECONTE citée plus haut. En effet, il va s'agir de proposer un aménagement éducatif après les vacances de Toussaint : il consistera à réserver un après-midi par semaine à des parcours éducatifs (projets pluridisciplinaires).

Il s'agit bien dans ce cas d'une réflexion partenariale entre l'éducation nationale et la collectivité, via les associations partenaires, en vue de réellement proposer une organisation permettant à chaque enfant de mieux vivre l'école, de mener plus efficacement ses apprentissages, mais aussi de s'ouvrir culturellement, sportivement grâce à divers parcours éducatifs lui permettant de prendre conscience des compétences et potentialités qui sont les siennes.

#### 4.3 ■ OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants ;
  - Garantir une équité de traitement pour l'ensemble des familles
  - Etendre les dispositifs d'accompagnement à tout le territoire
  - Favoriser une accessibilité financière aux structures culturelles et éducatives de la ville
2. Construire des espaces éducatifs adaptés ;
  - Adapter les équipements municipaux pour les rendre accessibles, éco-durable
  - Permettre et organiser l'ouverture des lieux et l'implication des parents
  - Continuer l'équipement informatique et de communication des structures
3. Soutenir les parents dans leur rôle premier d'éducateurs de leurs enfants ;
  - Valoriser les compétences parentales
  - Apporter un soutien socio-éducatif aux familles fragilisées
  - Faciliter les temps d'échanges et d'informations avec les acteurs éducatifs
4. Concourir au développement de jeunes citoyens responsables et conscients des enjeux de demain selon les valeurs de la laïcité ;
  - Sensibiliser le plus grand nombre aux valeurs sociétales de la République
  - Favoriser l'implication dans les instances participatives et l'émergence de projets
  - Lutter contre toute forme de radicalisation
5. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant,
  - Faire du bien-être de l'enfant la pierre angulaire de tous les projets
  - Favoriser la création de réseaux de partenaires locaux et intégrer les réseaux départementaux, régionaux et nationaux
  - Améliorer la communication entre partenaires et en direction du public

## 5 ACTIVITES PROPOSEES ET CONTINUITE EDUCATIVE

### 5.1 ■ TYPE D'ACTIVITES PROPOSEES

Les différents temps de l'enfant sont des terrains privilégiés pour la mise en œuvre d'une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité.

Les activités proposées sont multiples, complémentaires et variées, mais c'est bien la recherche de l'épanouissement, du développement de la confiance en soi, et du goût de l'effort tant physique qu'intellectuel qui seront recherchés.

Et c'est l'aspect ludique qui prédominera : en effet, la place du jeu dans la pédagogie a toujours dépendu de la conception que la société a de l'enfant et de son éducation. Pour nous, le jeu permet souvent d'obtenir des situations d'apprentissage riches, inédites et fructueuses, c'est avec ce postulat notamment que nous orientons nos pratiques.

Les activités pourront revêtir toutes les apparences si l'enjeu n'est pas source d'angoisse : c'est là où réside également un de nos principes. La notion de plaisir est fondamentale dans le jeu éducatif.

Les accueils collectifs, permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils permettent des rapports différents entre adultes et enfants et une socialisation entre pairs. L'ensemble des activités pratiquées peuvent aussi faciliter l'apprentissage et le développement de l'esprit critique, l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté.

Au niveau de l'accueil périscolaire, on peut appréhender l'organisation ainsi :

#### **Des projets spécifiques par structure :**

Chaque structure présente des particularités de fonctionnement dues aux horaires, au nombre d'enfants accueillis, à la qualification du personnel... les activités, leur périodicité et leurs objectifs sont donc établis pour chaque établissement en fonction de ces différences.

Toutes ces modalités sont précisées dans les projets pédagogiques, qui eux même s'inscrivent dans la dynamique du projet d'école.

#### **Un cadre commun appliqué dans chaque structure :**

Il est malgré tout possible de présenter un cadre commun d'intervention.

Chaque structure propose quotidiennement des animations culturelles et d'expression ainsi que des activités sportives et manuelles, des espaces de « temps libre » et de l'étude surveillée trois fois par semaine.

Afin de proposer un panel d'activités encore plus large des éducateurs sportifs et des associations peuvent intervenir durant les TAP. Des activités comme le Kayak, le Golf, ou le tir à l'arc sont désormais accessibles pour l'ensemble des enfants de la ville. Verront également le jour dès la rentrée 2016, des initiations sportives pour les maternelles.

Une fois par semaine (minimum) des projets d'animation spécifiques sont mis en place : ils sont créés en fonction des besoins et des envies recueillis par les équipes, et sont donc adaptés aux réalités du terrain. Exemple de projets : projet jardin, projet citoyenneté... Cette démarche permet d'impliquer un groupe d'enfants de manière régulière et de travailler avec un sur une finalité commune.

Ils proposent également des projets « inter tranches d'âge » maternelle et primaire : permettant plus de rencontre et d'entraide.

De plus, l'organisation d'une « fête de l'école » et du « festival carnaval » témoignent une volonté de faire ensemble. L'ensemble des acteurs éducatifs qui interviennent dans l'école participent à cette journée. Les APE et plus largement les familles sont invitées à co-construire cet évènement.

Dans la majorité des écoles, des projets de structure « exemple : journée de l'anglais, semaine sans écran » soulignent la démarche co-éducative initiée par les équipes éducatives.

### **Des actions transversales :**

Chaque année l'ensemble des accueils collectifs travaillent sur un projet « inter-CLAE ». Il permet de faire du lien entre les structures et de répondre à un ou plusieurs des objectifs transversaux du PEDT (implication des familles, valeurs républicaines, citoyenneté...)

La ville et les acteurs locaux proposent également des actions transversales : Filhole en fête, Esprit de Famille, animations de quartier ... ou chacun est libre de participer.

### **Du renouveau dans les structures et les projets :**

Avec les travaux déjà entamés sur certaines structures, c'est la vision de la cour d'école comme lieu de vie propice au développement de l'imaginaire et au jeu libre qui va être poursuivi (ex: Jaurès création de table de jeu l'an passé, dame, petits chevaux). Avec une attention toute particulière également autour des questions environnementales et éco-citoyenne. La végétalisation des cours en est un aspect important tout comme la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du tri sélectif et du compostage...

D'un point de vue plus biologique, le temps du matin est un temps d'attente qui pourrait être mis à profit pour petit-déjeuner porté par les enfants. Cela leur permettrait de les lever plus tard et d'être moins pressé...

Tout le travail autour de la relaxation sur le temps du midi pourra être renforcé et systématisé en pensant les lieux et le matériel adéquat (tapis, lecteur de musique,...)

## **5.2 ■ MODE D'INSCRIPTION**

Le système de réservation permet aux familles de retenir une séance jusqu'à 48h avant et un repas 72h à l'avance. Les réservations se font par écrit (mail ou coupon) ou par le biais du portail Familles. Les tarifs sont appliqués selon le quotient familial CAF ou MSA

Pour cette rentrée, ils seront de :

- CLAE (pour les marmandais) : de 0.19 à 1.73€ par séance,
- CLAE (les hors commune) de 2.02 à 2.03 € par séance,
- Restauration (pour les marmandais) : de 1.12 à 3.14€ par repas,
- Restaurant (les hors commune) : de 3.75 à 3.77 € par repas.

Les tarifs sont révisibles chaque année au 1er janvier.

## **5.3 ■ COHERENCE ET COMPLEMENTARITE DES ACTIVITES AVEC L'EXISTANT**

Il s'agira tout d'abord de renforcer une « culture commune » entre tous les partenaires institutionnels et associatifs. Une politique éducative multi-partenariale doit effectivement partir de bases partagées.

C'est donc élaborer une démarche de coopération plus qu'une cohérence au final. L'enjeu va être de se réunir pour travailler l'élaboration d'un plan d'actions en amont. Se rendre compte que les choses vont dans le même sens conforte l'action de chacun, certes, mais être à l'initiative partagée de ce résultat devient nécessaire afin d'optimiser les ressources de

chacun. Le PEDT vient aussi réhabiliter l'approche éducative globale dans le cadre des territoires.

Travailler sur l'interdépendance des rôles et mesurer l'enjeu de l'intervention coordonnée de chacun auprès des enfants et des jeunes constitue une garantie de réussite d'un projet éducatif local.

C'est pour cela que bâtir ensemble la continuité éducative, c'est définir clairement ce qui est et doit rester différent ; et c'est mettre en place un travail concerté pour définir ce qui sera commun.

Les rencontres que fait l'enfant tout au long de sa vie participent à son développement et à son éducation, et doivent lui permettre de fixer des repères, d'agréger des connaissances et de construire des compétences.

#### 5.4 ■ ARTICULATION AVEC LE PROJET D'ECOLE

S'ils sont réunis sur un même espace, en charge des mêmes enfants et fonctionnant en alternance dans la même journée, l'Ecole et les acteurs éducatifs en général sont bien interdépendants. Alors, l'enjeu est la reconnaissance d'un véritable équilibre entre école et acteurs du périscolaire et de l'extrascolaire.

Cette chaîne éducative doit se formaliser en articulant les personnes, les espaces, et les temps comme autant de maillons complémentaires et solidement liés.

Dans le croisement de temporalités variées (journée, semaine, année, pluri annualité), doivent s'articuler les interventions dans l'intérêt de l'enfant, de l'épanouissement de sa personnalité, de son éveil à la connaissance et à la culture.

S'il est convenu que les apprentissages fondamentaux s'effectuent dans le cadre scolaire, les apprentissages non formels, c'est dans le temps périscolaire et extrascolaire que l'enfant les acquiert. C'est pour cela qu'il faut élaborer un schéma interactif facilitant une prise en compte harmonieuse des différents temps d'apprentissages de l'enfant.

C'est pourquoi le projet d'école de l'Elémentaire Herriot s'inscrit pleinement dans cette optique.

Ceci permettant d'apprendre aux enfants à découvrir et à affirmer leurs talents personnels en réussissant avec les autres et non au détriment d'autres.

Car autour de l'articulation des différents temps de l'enfant, il s'agit de trouver dans la cohérence des interventions le moteur des réussites et des progrès.

Pour cela, on le confronte à différentes activités, dont l'école n'est pas seule dépositaire, et qui justifient que des relations soient instaurées entre les différents acteurs : c'est la promotion de l'éducation partagée, en contextualisant les objectifs retenus à des fins éducatives, quels qu'en soient les acteurs.

#### 5.5 ■ ARTICULATION AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS

S'il n'est jamais facile de coordonner l'action de plusieurs structures, cela est souvent même rendu encore plus complexe quand il s'agit d'établissements dépendant d'institutions différentes. La ville de Marmande et la communauté d'agglomération « Val de Garonne » ayant la même personne à leur tête, cela permet la poursuite d'objectifs communs et le partage de valeurs.

De plus, les animateurs intervenants dans les CLAE sont ceux qui interviennent toute l'année les mercredis et petites vacances et pour moitié l'été. C'est donc eux qui permettront une cohérence dans les savoir-faire et les savoir-être mis en œuvre auprès des enfants. De plus, l'implication des deux instances dans les dispositifs communs, politique de la ville, CEJ, REAAP... garantit la défense des mêmes idées autour de l'Education Populaire.

Malgré tout, comme avec tous les partenaires, il faudra renforcer les espaces d'échanges et les actions co-construites. Les dispositifs comme le PIA et la CTG sont aujourd'hui des espaces de réflexion communs qui doivent conduire à une meilleure harmonie et à la recherche de mutualisation.

## 5.6 ■ LIEN AVEC LES FAMILLES

Par la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013, l'Education nationale visait à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires : « améliorer les résultats du système éducatif pour les élèves et pour le pays et rebâtir une École juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, sont des objectifs au cœur du projet de refondation de l'École.

Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur. »

Cette prise en compte doit se traduire tant au travers de sa procédure de concertation que dans les instances de pilotage. Un climat d'écoute et de relation privilégiée est notamment recherché avec les familles.

Il est souhaité que « des rencontres soient organisées avec l'aide de l'établissement, à l'initiative des parents ou de leurs représentants, dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité. Des actions et projets collectifs, en lien avec le projet d'école ou d'établissement, peuvent être proposés dans ces espaces par les parents d'élèves, leurs représentants et leurs associations, les équipes éducatives ou des partenaires de l'École. »

Ce sont ces instants privilégiés qui peuvent permettre de faciliter les relations et d'établir un climat de confiance et d'abattre les frontières physiques ou psychologiques qui éloignent parfois les parents de l'institution scolaire. Les fêtes ou autres moments d'accueil non formels co-organisés entre les différents acteurs éducatifs (CLAE, APE, enseignants...) devront permettre une implication parentale plus marquée.

## 6 RESPONSABILITE ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

### 6.1 ■ CONDITIONS DE TRANSMISSION DE LA RESPONSABILITE DES ENFANTS AVANT ET APRES LES ACTIVITES (MODALITES D'ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTS TEMPS)

Selon le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques d'après la circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014, l'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Les modalités pratiques d'accueil et de remise des élèves sont rappelées par le règlement intérieur de l'école.

Ce règlement départemental stipule aussi « qu'à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. »

C'est-à-dire que tout élève non-inscrit à ce type de service non obligatoire, devra rester sous la responsabilité du représentant de l'Education Nationale.

Le service municipal de l'Education tend à faire remplir à toutes les familles un dossier d'inscription afin de prévoir le cas où les parents sont injoignables : mais certaines familles ne

rendant pas ledit dossier, une liste les récapitulant devra être transmise au Directeur de l'établissement par école.

Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant.

## 6.2 ▪ SUIVI DES ACTIVITES

Afin de garantir un suivi plus fin du Projet Educatif de Territoire (PEDT), la ville de Marmande va remettre en place un poste de coordination des CLAE, dont l'une des missions principales consistera donc à la mise en place effective des moyens, la poursuite des objectifs généraux et la diversité des activités.

## 6.3 ▪ CHARTE, REGLEMENT INTERIEUR

Cf annexes

# 7 STRUCTURE DE PILOTAGE ET PARTENAIRES

## 7.1 COMPOSITION ET ORGANISATION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE

Comité de pilotage : c'est la Commission Extra-Municipale de l'Education qui fait office de copil comme voté lors d'un dernier passage en CM du renouvellement du PEDT 2016-2019. Présidée par le Maire en présence, de représentants de l'EN, de la DDSCPP, la CAF, de la mairie (élus et administratifs Education/Culture/Sports...), de l'OMS, de partenaires locaux culturels, de représentants des parents d'élèves...

Comité technique : groupe restreint composé de représentants de l'EN, de la DDSCPP, de la mairie (élus et administratifs Education/Culture/Sports...), de l'OMS

Périodicité :

- Une réunion annuelle pour la Commission Extra-Municipale de l'Education
- Une réunion semestrielle pour le Comité technique

Cela a pour objectif pour tous de participer à la gouvernance et aux actions autour du secteur de l'Education, en aidant par exemple à l'articulation des différents temps éducatifs, en préparant les futures rentrées scolaires au vu des mutations que connaît la ville et en accompagnant le suivi et l'évaluation de la politique éducative municipale globale.

## 7.2 PARTENAIRES DU PROJETS (INSTITUTIONNELS/ASSOCIATIFS/AUTRES.)

Il est difficile d'élaborer une liste exhaustive d'autant que tous les partenariats pourront voir le jour pendant ces trois années, mais voici déjà les principaux acteurs avec qui nous avons l'habitude d'œuvrer, et les équipements que nous utilisons régulièrement.

|  | public  | Privé/associatif  |
|--|---|---|
| <b>Structures et équipements culturels</b>       | Musée Marzelle<br>Médiathèque<br>Théâtre Comoedia<br>Petit théâtre<br>Conservatoire musique et danse  | Cinéma Plaza<br>Associations culturelles locales<br>Lire et Faire Lire                        |
| <b>Structures et équipements sportifs</b>        | Service des sports<br>Salle de sports<br>Golf<br>Stade de football<br>Stade de rugby<br>Centre aquaval<br>Plaine de la Filhole<br>Terrains de tennis  | OMS<br>associations sportives   |
| <b>Structures et équipement socio-éducatives</b> | Lieu d'accueil parent-enfant<br>Halte garderies<br>Bureau information Jeunesse<br>ALSH<br>CLAE<br>PRE<br>CLAS<br>Ecoles, collèges et lycées – équipes éducatives de l'éducation nationale<br>Service éducation- Jeunesse<br>Conseil des jeunes<br>Conseil des enfants<br>CMS<br>Maison des Marmandais | Solincité<br>CMPP<br>Mission locale<br>Associations d'éducation populaire<br>Foyer du château |

## 8 MODALITE D.EVALUATION

### 8.1 ■ ROLE DU COMITE DE PILOTAGE DANS L'EVALUATION

L'objectif n'est pas d'avoir un projet figé ; celui-ci est évolutif et bien évidemment sujet à améliorations.

La réflexion et les échanges suscités par le contenu et les conditions de déroulement du projet sont en eux-mêmes des facteurs permettant cette progression.

### 8.2 ■ ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN ANNUEL

Une évaluation du cadre général :

- Partenariat PEDT

- Cohérence et complémentarité des actions proposées

- Evaluation des moyens

Un compte rendu financier  
Budget fonctionnement  
Dépenses d'investissement, travaux

Une évaluation des « projets » par école  
Liste des travaux et aménagements réalisés  
Projets d'animations  
Bilan TAP, CLAE, CLAS  
Co-construction et partenariat  
Valeur pédagogique – continuité éducative  
Articulation générale des activités en fonction des rythmes de l'enfant

Un bilan des initiatives facilitant l'implication des familles  
Présentation des actions  
Evaluation de la participation des parents  
Impact pour les familles court/moyen/long terme

Un retour sur les actions et projets éducatifs transversaux en lien avec la citoyenneté et le vivre ensemble :

Projets enfance « ville »  
Projets jeunesse « ville »

### 8.3 ■ PERIODICITE ET CRITERES DE L'EVALUATION

Il conviendra de réaliser des points d'étapes avec les différents acteurs de terrain pour permettre une évaluation en temps réel et une réorientation des pratiques si nécessaire.

Mais c'est lors des réunions d'échanges annuelles et suite à des sondages effectués à l'aide de questionnaires élaborés en groupe de travail que pourront être compilées des données.

#### Indicateurs quantitatifs :

Nombre d'inscrits / Participation réelle

Nombre d'associations volontaires / Nombre d'associations participantes

Nombre de cycles prévus / Nombre de cycles réalisés

Inscriptions de nouveaux adhérents suite aux cycles réalisés par les différentes associations

Nouvelles Inscriptions au ticket loisirs et culture

#### Indicateurs qualitatifs :

Impressions des enfants

Impressions des parents

Impressions des intervenants

Relations avec les intervenants

Souhait de continuer ou développer l'action des participants (enfants et partenaires)